

Québec, le 13 octobre 2026

Courriel :

**Objet : Demande d'accès à l'information**  
**N/Réf. : 90 028-26**

---

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information du 30 septembre 2026 formulée ainsi :

« J'aimerais avoir accès à un document qui fait l'inventaire du nombre de décès des personnes en situation d'itinérance cachée et celui des décès des personnes en situation d'itinérance visible. »

L'Institut de la statistique du Québec ne détient pas les données demandées et, il est d'avis qu'il n'existe pas de source permettant actuellement d'obtenir un dénombrement exhaustif des décès de personnes en situation d'itinérance. Ces décès peuvent faire l'objet d'une enquête du coroner, mais pas systématiquement, puisque ce dernier n'intervient généralement pas lorsque le décès est considéré comme étant de cause naturelle.

Nous vous invitons à communiquer avec le Bureau du coroner pour obtenir de plus amples informations.

Pour information, voici le lien qui fait mention de la tenue d'une enquête publique ordonnée par le coroner en chef du Québec en lien avec le décès de cinq personnes en situation d'itinérance : <https://www.coroner.gouv.qc.ca/investigations-et-enquetes/calendrier/detail/enquete/32>.

Nous vous rappelons qu'en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements (article 15 de cette loi).

Nous vous prions de recevoir, , nos salutations distinguées.

(original signé)

Éric Gagnon pour Patricia Caris  
Responsable de l'accès à l'information et  
de la protection des renseignements personnels

p. j. Avis de recours